



comment Retirer le deuxième nom de famille (mère) à mes enfants

Par **Bobis**, le **30/07/2019** à **22:04**

Bonjour,

Séparer de ma compagne depuis 2015.... après 25 années de vie commune.

nous avons 2 enfants (15 et 13 ans) a qui nous avons donné nos 2 noms de famille.

aujourd'hui leur mère se remarie et décide de changer de nom afin de prendre celui de son futur mari...

Comment pourrai-je retirer le 2nd nom de famille de la mère pour mes 2 enfants????

le fait que leur mère change de nom est-il un motif légitime pour la procédure?.

meri d'avance pour botre réponse!!!!

Par **youris**, le **31/07/2019** à **16:03**

bonjour,

en principe, on garde jusqu'à sa mort le nom de famille donné par vos parents.

en se mariant, votre ex-compagne a la possibilité (et non une obligation) d'avoir comme nom d'usage, le nom de son mari mais elle conserve son nom de famille qui est mentionné comme tel sur ses documents d'identité.

vous ne pouvez donc pas demander un changement de nom pour vos enfants au motif que leur mère aurait changé de nom ce qui est faux puisqu'elle conserve son nom de famille et demeure la mère de vos enfants.

salutations